



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE



PRÉVENTION DES VOLS

DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

*Note aux
rédactions*

**Signature d'une convention
établissant un dispositif
d'alerte des exploitants
agricoles**

Jeudi 5 juin 2014 – 10h00

**Préfecture de Maine-et-Loire
Salle Michel Debré**

Un plan national de lutte contre les vols agricoles

La lutte contre la délinquance doit concerner tous les territoires et chacun doit pouvoir bénéficier de la même protection, qu'il vive en zone urbaine ou en zone rurale.

Les vols dans les exploitations agricoles suscitent, depuis plusieurs années, une préoccupation légitime et croissante des agriculteurs relayée par la FNSEA.

Des mesures destinées à renforcer la sécurité des exploitations agricoles ont été mises en œuvre en septembre 2013 et ont commencé à donner des résultats encourageants.

En s'appuyant notamment sur les bonnes pratiques observées, un plan d'action pour lutter contre les phénomènes de délinquance qui touchent le monde agricole a été engagé par le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de l'Agriculture, s'appuyant sur :

- des plans départementaux pour la sécurité des exploitations agricoles : partagés avec les représentants du monde agricole et adaptés à chaque territoire, pour agir contre la délinquance locale ;
- des moyens d'enquête spécialisés face aux structures criminelles organisées : une implication des offices centraux de la police judiciaire et des instances judiciaires et policières internationales, pour démanteler les réseaux organisés ;
- des échanges renforcés entre les forces de sécurité et le monde agricole : un référent sera désigné au sein des groupements de gendarmerie dans chaque département, une plateforme d'échanges entre monde agricole et État, qui permettra de partager les constats, de donner des conseils ou de rendre compte des bonnes pratiques.

Depuis septembre 2013, le taux d'élucidation des affaires de vol dans les exploitations agricoles a progressé de 2%

Premier bilan complet en septembre 2014

Le Maine-et-Loire n'est pas épargné par la délinquance agricole

151 faits de vols sur des exploitations agricoles ont été signalés aux forces de l'ordre en 2013, soit plus de 12 par mois. La plupart sont commis sans effraction..

Cuivre, tracteurs et machines agricoles, carburant bétail, volailles, plants, récoltes... sont autant prises rendues faciles par leur dispersément et/ou leur isolement, qui attirent les convoitises malhonnêtes.

Pour permettre aux forces de sécurité de cerner au plus près cette délinquance en recrudescence, le dépôt de plainte est indispensable.

La signature d'une convention entre la chambre d'agriculture, la FDSEA, le Préfet, la Gendarmerie et la Police de Maine-et-Loire

Établir un dispositif d'alerte des exploitants agricoles

La sécurité passe par une démarche collective reposant en grande partie sur le développement de partenariats actifs entre les citoyens et les services de l'état qui en ont la charge.

Il convient d'apporter ensemble, sur la base d'une adhésion librement consentie, la meilleure réponse à ces préoccupations et de développer l'échange des informations relatives à la sûreté.

Une diffusion rapide de l'alerte constitue un moyen efficace de prévention, tout comme l'information circonstanciée sur un phénomène ponctuel en permet une meilleure appréhension

Une déclinaison départementale

Le réseau "ALERTE AGRICULTURE 49"

Les professionnels du monde agricole qui le souhaitent peuvent adhérer à un réseau d'alerte par SMS

Placé sous la responsabilité de la chambre d'agriculture, le réseau baptisé ALERTE AGRICULTURE 49, doit permettre de d'informer les exploitants agricoles des faits délictueux qui surviennent dans leur secteur dans les meilleurs délais afin qu'ils puissent prendre les mesures pour s'en prémunir.

